

COUR DE CASSATION

Le premier président

Paris, le 20 mars 2017

à

Madame Agnès Mouillard
Président de la chambre commerciale

Madame le Président,

Au cours de l'assemblée générale de concertation des magistrats de ce jour, nos collègues se sont très largement prononcés en faveur d'une modification du mode de désignation des doyens de section des chambres.

Aussi, vous serais-je obligé de bien vouloir animer une commission chargée, après avoir recueilli tous avis utiles, de proposer une modification de l'article R.421-6 du code de l'organisation judiciaire ainsi que toutes autres améliorations des articles R.421-1 et suivants du même code qu'elle jugera utiles.

Il vous appartiendra de composer cette commission de sorte qu'elle soit représentative de toutes les chambres de la Cour.

Vous voudrez bien me remettre les conclusions de ses travaux pour le 30 juin prochain.

En vous remerciant d'avoir bien voulu accepter cette mission importante pour l'évolution de la Cour, je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de ma considération très distinguée.


Bertrand Louvel



F:\Dossiers PP\Mission PP\Lettre de mission groupe de travail\2017-03-20 Agnes
Mouillard-CB.docx